

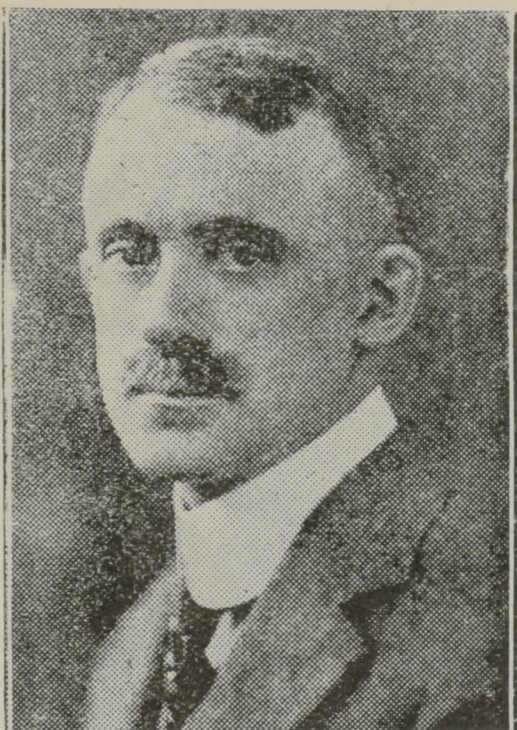
EPHEMERIDES CANADIENNES

MARS 1921

1 — Une dépêche d'Ottawa mande que M. Samuel Genest a donné sa démission comme président de l'Association canadienne-française d'Éducation de l'Ontario. L'honorable sénateur N.-A. Belcourt devient, pour la deuxième fois, président de cette association patriotique.

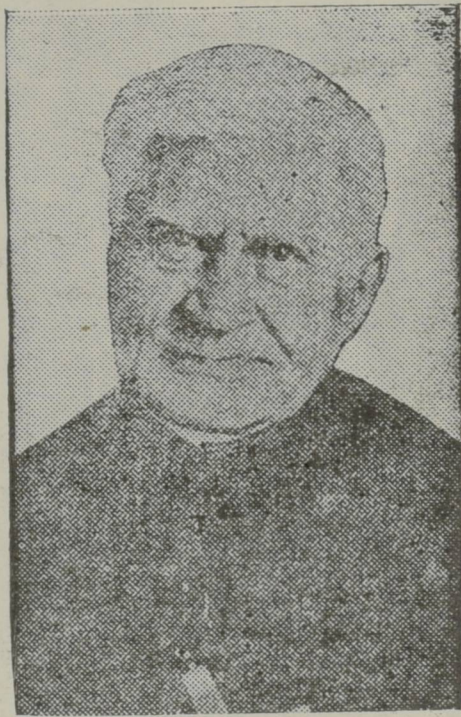
— Les membres de la nouvelle Commission des Liqueurs, en rapport avec la loi que vient de passer le Gouvernement de Québec, viennent d'être nommés. Ce sont l'honorable G.-A. Simard, président; l'honorable juge Carroll, vice-président; sir William Stevert, gérant général de la Banque de Montréal; M. Nap. Drouin, président de la maison Drouin & Frères, de la "Rock City Tobacco"; et ancien maire de Québec; M. A.-L. Caron, ancien président de la Maison Caron & Frères, de Montréal.

— Au Collège de Gravelbourg, Saskatchewan décède le R. P. Zacharie Lacasse, O.M.I. à l'âge de 76 ans. Le défunt était bien connu dans toute notre région, et il a publié des ouvrages qui ont fait passer des moments délicieux à de nombreuses générations d'écoliers.



M. ADRIEN BEAUDRY

le nouveau président de la Commission des Services Publics.



Le R. Père DAMASE DANDURAND,
O.M.I., qui a célébré le 23 mars
dernier le 102e anniversaire
de sa naissance.

— La Corporation archiépiscopale d'Ottawa vient d'acquérir, au prix de \$54,000., l'immeuble du Monument National d'Ottawa. On lui prête l'intention d'en faire une salle paroissiale.

2 — La population du "plus grand Winnipeg" d'après l'annuaire-statistique de 1921, est de 282,818, soit une augmentation de 10,860, en un an, ce qui était encore sans précédent pour Winnipeg.

3 — M. Henri Bourassa, directeur du *Devoir*, donne une conférence à Lévis, dans la salle du Collège, sur "la presse catholique, arme de défense sociale."

— Une motion recommandant l'enseignement du français dans les différents cycles scolaires au Manitoba, est rejetée, à une énorme majorité, par le congrès annuel des Commissaires d'écoles de cette province, en session à Winnipeg.

— La Législature de Québec a adopté en principe, et met à l'étude en comité plénier de la Chambre, la loi proposée par l'honorable J.-E. Perrault, pour instaurer un nouveau